

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

24 octobre 2023

La CRE et la Nouvelle-Calédonie renouvellent leur partenariat

La présidente de la Commission de régulation de l'énergie (CRE), Emmanuelle Wargon, et le président du gouvernement de la Nouvelle-Calédonie, Louis Mapou, ont acté la poursuite d'un partenariat pluriannuel pour accompagner la Nouvelle-Calédonie dans la réussite de sa politique ambitieuse en matière de transition énergétique.

Ce nouveau partenariat, signé le 23 octobre 2023, pour la « réussite de la transition énergétique de Nouvelle-Calédonie » et qui couvre la période 2023-2027, prévoit que la CRE mette son expertise à la disposition du gouvernement calédonien, notamment par le biais d'études structurées, d'informations ou de conseils ponctuels dans le cadre de la prochaine programmation pluriannuelle de l'énergie (PPE) calédonienne portant sur le développement du mix électrique calédonien, la décarbonation de l'industrie calédonienne ou encore les modalités de tarification de l'électricité.

Outre l'apport de ses compétences propres, la CRE continuera de soutenir le développement d'une expertise locale, notamment auprès de la direction de l'Industrie, des mines et de l'énergie de la Nouvelle-Calédonie (DIMENC) chargée de la régulation du secteur calédonien de l'énergie. Ce soutien visera à fournir des outils méthodologiques et d'analyse par le biais de formations et de conseils auprès des agents de la DIMENC.

« Je me réjouis de la reconduction du partenariat avec la Nouvelle-Calédonie pour poursuivre la mise en place de la politique de transition énergétique du territoire. L'assistance technique apportée par la CRE, et plus largement l'ensemble des missions de coopération auxquelles la CRE contribue, est l'occasion d'échanger sur nos expériences communes et de partager l'expertise technique de la CRE », souligne la présidente de la CRE, Emmanuelle Wargon.

Pour Louis Mapou, président du gouvernement de la Nouvelle-Calédonie, *« cette convention de partenariat avec la Commission de régulation de l'énergie, à ce moment précis, est cruciale. Elle peut nous permettre d'être au rendez-vous de l'histoire de l'énergie et de la métallurgie en Nouvelle-Calédonie, de telle manière que l'on puisse se projeter avec un nouveau projet institutionnel et un système électrique qui soit fiable, décarboné et compétitif. Il faut que les tarifs soient au rendez-vous, notre industrie a besoin de compétitivité. »*

Depuis 2017, la CRE et le gouvernement de Nouvelle-Calédonie travaillent conjointement pour répondre aux grands enjeux énergétiques du territoire, notamment dans le cadre d'une précédente convention couvrant la période 2018-2021, durant laquelle la CRE a apporté son expertise à la Nouvelle-Calédonie sur plusieurs dossiers structurants du secteur notamment en matière de tarification.

Contacts presse : presse@cre.fr / pole.communication@gouv.nc

Autorité administrative indépendante, la Commission de régulation de l'énergie (CRE) veille au bon fonctionnement des marchés de l'électricité et du gaz naturel au bénéfice des consommateurs finals.